



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## budget

Question écrite n° 81090

### Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'ensemble des études qui démontrent que l'utilisation de systèmes et logiciels libres (GNU/Linux, OpenSolaris, FreeBSD....) permet de réaliser des économies significatives (70 %) tout en assurant l'indépendance technologique, la pérennité des investissements et la sécurité des informations. Il souhaite connaître le coût des outils Microsoft pour l'administration et le contribuable (on parle de 100 euros par poste) et combien Microsoft paie d'impôts en France. Il lui demande s'il n'est pas temps de privilégier le déploiement de solutions libres (qui peut être assuré par nos SSII, nombreuses et compétentes) plutôt que de recourir à des solutions propriétaires qui nous assujettissent techniquement et financièrement, au seul Microsoft.

### Texte de la réponse

De nombreux services de l'État lancent des projets de développement informatique qui utilisent le modèle des logiciels libres. Néanmoins, l'administration effectue ses choix selon ses besoins et dans le cadre d'une analyse globale. Ainsi, le choix d'une solution libre est fait lorsqu'il est le plus avantageux. Le modèle économique relatif aux solutions dites libres mérite d'être précisé : les logiciels libres ne sont pas gratuits et les licences libres n'interdisent pas l'existence d'un marché. Développant le service au plus proche des concepteurs de systèmes d'information, les logiciels libres font passer d'une logique d'édition centralisée à un marché de service personnalisé. De grands acteurs l'ont déjà compris et ont anticipé cette évolution dans leurs activités. L'usage des solutions sous licence libre s'accompagne d'un passage au travail collaboratif qui concerne l'ensemble des agents et engage à la mutualisation des investissements entre les administrations, il s'agit là d'un axe fort pour la modernisation de l'État permettant la réduction des dépenses sans nuire au développement des services. Les expériences réalisées confirment que l'évolution en cours peut donc comporter des avantages économiques non négligeables, mais ce ne sont pas les seuls et ils sont à replacer dans le cadre d'une analyse globale. Au niveau des systèmes d'information, les développements sous licence libre sont susceptibles de garantir à l'administration la maîtrise, la pérennité et l'indépendance de ses choix. En effet, l'utilisation des logiciels libres permet de favoriser l'adoption des formats ouverts, qui contribuent : à l'interopérabilité, dans la mesure où elle permet les échanges sans imposer de solution logicielle ; et à la pérennité des données traitées par les administrations. Dans le domaine bureautique, certains ministères ont déjà effectué une migration vers des outils libres, comme OpenOffice, et des études approfondies seront menées qui permettront de définir les orientations à suivre au sein des administrations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Cazenave](#)

**Circonscription :** Isère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81090

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 27 juin 2006

**Question publiée le** : 20 décembre 2005, page 11696

**Réponse publiée le** : 4 juillet 2006, page 7079